

Déclaration presse à la suite de la diffusion du Cash Investigation « Déchets : la grande illusion »

L'émission Cash Investigation (France 2) diffusée hier soir 11 novembre, a consacré un reportage au secteur des déchets dans lequel est dénoncé le déploiement de la simplification du geste de tri qui vise à massifier le recyclage de nouveaux plastiques en permettant aux Français de trier tous leurs emballages dans le même bac de tri, ainsi que l'action de Citeo visant à piloter et accélérer la réalisation de ce plan, lancé en 2015 et entériné dans la loi pour l'économie circulaire (AGEC). Citeo, en total désaccord avec les angles retenus par la rédaction de Cash Investigation, apporte les précisions suivantes :

- La simplification du geste de tri est un levier efficace pour systématiser le geste de tri, recycler davantage nos emballages ménagers et massifier les flux de nouveaux plastiques, condition de leur recyclage futur. Cette efficacité est reconnue par tous les acteurs qui la mettent en œuvre collectivement et en concertation (entreprises metteurs en marché, collectivités locales qui en ont la responsabilité et opérateurs de collecte et de recyclage) et entérinée dans la loi française. Elle est en effet indispensable à l'atteinte des objectifs français en matière d'éco-conception, de tri et de recyclage en permettant de :
 - **systématiser le geste de tri et donc d'augmenter la collecte d'emballages ménagers** afin d'éviter qu'ils soient jetés dans le bac d'ordures ménagères. Dans les territoires où le tri est simplifié, les performances de recyclage des plastiques sont de l'ordre de 6,8 kg/hab./an soit 2,5 kg/hab. supplémentaires, soit 58 % de plus que les collectivités qui n'ont pas encore mis en place la simplification du geste de tri ;
 - **massifier la collecte des emballages plastiques qui est la condition indispensable au développement de filières de recyclage à grande échelle** pour les matériaux peu ou pas recyclés aujourd'hui. Cette massification est d'autant plus importante que de nouveaux débouchés (construction, retour à l'emballage) et de nouvelles technologies de recyclage, notamment moléculaires, sont en train d'être développés à l'échelle industrielle en France. C'est le cas pour le polystyrène, dénoncé comme non recyclable dans l'émission de Cash Investigation.
- Le polystyrène (PS) contenu notamment dans les pots de yaourt, fait partie des plastiques qui ne sont encore que très peu recyclés en France (ils sont recyclés principalement en Allemagne et en Espagne). Assurer l'économie circulaire de cette matière, via des solutions de recyclage pérennes, est une priorité pour Citeo et ses partenaires qui, conformément, à la loi, se sont donnés 5 ans pour recycler en France le polystyrène. Créé en septembre 2020, avec Syndifrais, Valorplast et plusieurs entreprises utilisatrices d'emballages en polystyrène, le Consortium PS25 étudie les conditions industrielles de la mise en place en France d'une filière de recyclage du PS en vue de son retour au contact alimentaire avant 2025.

- Tous ces éléments font partie de la communication régulière de l'entreprise à mission Citeo, qui travaille à réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers notamment en promouvant le développement du geste de tri, premier geste écocitoyen des Français.
- Citeo a toujours été clair vis-à-vis de tous ses publics sur le fait que si l'ensemble des emballages et papiers doivent être déposés dans le bac de tri, dans le cadre de la simplification du geste de tri, tous ne sont pas recyclés aujourd'hui. Ceux qui ne le sont pas permettent de massifier la collecte pour mener des projets R&D visant à développer de nouvelles filières de recyclage et de nouveaux débouchés. Il est facile d'identifier sur le site de Citeo les pages dédiées au traitement des plastiques, dont les limites actuelles sont clairement évoquées. Voir [ici](#) et [ici](#).

Face aux nombreux enjeux auxquels fait face le système de recyclage aujourd'hui, Citeo n'a de cesse de rappeler que le geste de tri est la condition indispensable pour recycler au maximum ce qui peut l'être et accélérer les efforts des entreprises vers la recyclabilité et l'écoconception.

Le geste de tri est aujourd'hui le premier geste éco-citoyen. Il permet de recycler 68% des emballages ménagers (l'équivalent de 1,6 million de tonnes de CO2 évitées) et 60,5% des papiers.

9 Français sur 10 se déclarent trieurs et placent le tri au premier rang de leurs préoccupations environnementales*. Mais 1 Français sur 2 seulement se déclare trieur systématique alors que Citeo et les entreprises cherchent à améliorer cette performance insuffisante. Nier l'importance de l'écoconception, du tri et du recyclage ou laisser penser aux Français que leur geste de tri ne sert à rien est un risque pour le maintien et le développement de cet écogeste du quotidien et contraire à l'économie de nos ressources et la protection de l'environnement.

* *Observatoire de la consommation responsable Citeo x l'ObSoCo*

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 11 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 68 % des emballages ménagers et 60,5 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

Contacts presse

Citeo – Marion Fajgenbaum
marion.fajgenbaum@citeo.com
06 34 55 38 73

Agence Maarc – Pauline Carde
pauline.carde@maarc.fr
06 32 03 22 55